



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 8 mai 2017**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel-de-Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. R. Dubois, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 février 2017 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'250'000.00 ayant pour objet la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil parascolaire, l'agrandissement du parking et la création d'une place de jeux multisports
4. Motion du PLR concernant le ramassage des déchets à domicile pour les seniors et les personnes à mobilité réduite
5. Motion du PS concernant un projet d'espace destiné aux jeunes
6. Informations du Conseil communal
7. Questions

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun présent dans la salle, particulièrement à la presse et au public.

1. **Appel**

Le président n'a reçu aucune excuse. Il profite de rappeler à chacun qu'il a été décidé, pendant cette législature, que les membres du Conseil général doivent écrire au président du Conseil général, donc actuellement encore à lui, soit par mail, soit par SMS afin d'être excusé. Il a reçu des excuses par l'intermédiaire des présidents de groupe, mais elles ne peuvent être reçues valablement.

37 conseillers généraux sont présents. Mme Ch. Vogel-Oberlin, ainsi que MM. M. Abdelkerim, P.-A. Cachelin et S. Keller sont absents.

La majorité absolue est fixée à 20.

2. **Procès-verbal - correspondance**

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le président informe l'assemblée d'une pétition transmise au Conseil communal. En vertu de l'art. 38 al. 2 du Règlement général de Commune, il ne lira pas ce courrier puisque le Conseil communal a déjà répondu à cette pétition qui concernait le déménagement de l'administration communale et que ce dernier a déjà donné les arguments en séance. Selon le même article, il laisse toutefois cette lettre à disposition des intéressés en fin de séance.

Lecture de la lettre de protestation au sujet du manque de place à la structure d'accueil d'Am Stram Miam pour la rentrée scolaire 2017-2018. L'administration communale lui en a transmis 56 exemplaires.

Lecture de la lettre de démission de M. Jacques Magnin du Conseil communal, avec effet au 30 juin 2017.

Le président lui demande s'il sera encore présent à la séance prochaine. M. J. Magnin lui répond par la positive. Le président, en le remerciant déjà pour le travail accompli au sein du Conseil communal, ajoute qu'il aura ainsi l'occasion de le remercier lors de la prochaine séance.

3. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'250'000.00 ayant pour objet la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil parascolaire, l'agrandissement du parking et la création d'une place de jeux multisports**

M. J.-M. Buschini dit qu'il pense que chacun a fait une lecture attentive de ce rapport, que chacun en a entendu parler dans les groupes, d'ailleurs ce dernier a été longuement débattu à la séance de la Commission de gestion et des finances. Il souhaite encore donner deux précisions, qui normalement ont déjà dues être transmises dans les groupes. En bas de la page 2, concernant le nombre de places vacantes, il y a eu un souci au moment du calcul puisqu'il a été pris en compte un taux de 15%, mais c'est un taux 20% qui aurait fallu prendre. Il y a actuellement une population d'enfants de 4 à 12 ans de 569 enfants, ce qui fait que le nombre de places mises à disposition devrait s'élever à 113.8 à ce

jour. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une loi contraignante de l'Etat, mais qu'il s'agit d'un encouragement de ce dernier pour créer ces places. Avec la structure projetée, il sera répondu à cet encouragement, puisqu'il sera proposé au total sur la commune 124 places si le rapport est accepté. Il y a aussi eu plusieurs questions sur le financement. Effectivement, chacun sait que la Commune n'a plus la possibilité de passer par un emprunt, elle doit financer elle-même ses constructions. Aux derniers comptes de 2015, une réserve à hauteur de CHF 500'000.00 a été attribuée et au budget 2016, il avait été planifié de remettre une deuxième réserve du même montant. Les bons comptes dont il sera parlé dans la prochaine séance permettront d'ajouter certainement encore une fois CHF 500'000.00, donc de passer la réserve 2016 à 1 mio de francs. Au total, il y a déjà CHF 1'500'000.00 de financement assuré. Ensuite, le solde devra bien sûr être financé sur 2017 et 2018, mais les prévisions sont plutôt optimistes. Avant de conclure, il informe que l'architecte communal se trouve dans la salle et qu'il espère que pour les questions techniques le Conseil sera d'accord que cela soit M. Ch. Ritter qui s'exprime, puisque c'est lui qui a suivi tous ces aspects-là du dossier.

Rapport de M. F. Ott, de la Commission de gestion et des finances. Il évoque brièvement les précisions rappelées par M. J.-M. Buschini, ainsi que les questions de financement. Il demande également si une partie du produit de la vente de la Ferme Bellevue, qui devrait se réaliser à fin 2017, voire début 2018, pourrait être affectée au projet de construction du centre parascolaire. Au vote, le rapport ainsi que les trois arrêtés ont été acceptés à l'unanimité.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que le présent rapport, de part de son importance sociétale, financière et simplement de part sa nécessité dans la Commune a retenu l'attention particulière du groupe. Des questions légitimes ont été posées et des réponses satisfaisantes et complètes ont été données par le Conseil communal qu'il tient à remercier particulièrement pour sa disponibilité et pour la qualité du travail préparatoire accompli pour ce rapport. Le groupe PLR, à une abstention près, accepte l'entièreté de ce rapport et des arrêtés. Deux questions subsistent, elles concernent la place de parking du futur bâtiment et les règles de circulation autour de ce nouvel édifice. Il précise bien que ce sont là les deux seuls points en suspens, sinon l'acceptation aurait été unanime et rappelle que le rapport a été totalement accepté par le groupe. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. A. Sandoz, au nom du PS, dit que lorsqu'un rapport est soumis à l'approbation du Conseil Général, il est de coutume que chaque groupe mentionne l'attention qu'il a portée au document et en remercie poliment les auteurs. En l'occurrence, le groupe PS ne va pas déroger à cette tradition mais tient plutôt à souligner l'importance que revêt la présente demande de crédit pour la Commune. Concernant la forme du rapport, celui-ci restitue, dans le détail, la genèse, la gestation ainsi que les diverses mues du projet qui ont abouti à la variante finalement soumise à l'approbation de l'assemblée présentement réunie. Depuis 2012, année où ce projet est devenu prioritaire pour le Conseil Communal, cela fait 5 années et cela donne une bonne idée du travail qui a été accompli jusqu'à ce qu'une construction, répondant au mieux aux besoins de Boudry, ville à la population en constant accroissement mais à la capacité financière limitée, puisse être soumise au vote de ce Conseil. Entretemps, il est vrai qu'il y a eu des changements. Le bâtiment initialement prévu, excavé comptant 3 niveaux, accolé au collège de Vauvilliers, laisse place à un ouvrage préfabriqué sur un seul niveau ne nécessitant pas de réelles fondations. Cependant, le rapport mentionne que les matériaux utilisés seront de qualité supérieure et qu'ils ont d'ailleurs déjà été éprouvés par le, dorénavant, plus important contribuable de la Commune, à savoir Celgène, pour une de leurs constructions récentes. Voilà pour la forme. Concernant le fond de ce qui constitue d'ores et déjà la plus importante demande de crédit de cette législature, il est heureux que celle-ci soit enfin soumise à l'approbation du Conseil Général. En effet, le déficit actuel au niveau des places devant être mises à disposition est en constante augmentation, vu la croissance régulière de la population globale de la commune et plus particulièrement de la proportion des enfants âgés entre 4 et 12 ans. De plus, le nombre de 40 demandes, et chacun l'a entendu, cela a encore évolué, actuellement en attente est

préoccupant et le vote de ce soir se doit d'être clair afin de rassurer les parents concernés sur les intentions des autorités boudryennes en matière d'accueil parascolaire. Le groupe PS est naturellement sensible au stress qu'induit, dans les familles dont les deux parents travaillent, la quête d'un lieu où leurs enfants seront accueillis et encadrés professionnellement, pourront manger et jouer en toute sécurité, à côté ou à proximité de leur école. En cas d'approbation ce soir et une fois les travaux attribués, les autorisations de construire obtenues et les éventuelles oppositions levées, le Conseil Communal considère réaliste de voir les travaux commencer début 2018. Le cas échéant et compte tenu du type de bâtiment qui sera érigé, une ouverture de cette nouvelle structure pour la rentrée 2018 est plus qu'envisageable. Cette information est réjouissante à plusieurs titres car, en plus de s'adresser aux parents déjà en attente d'une place d'accueil disponible, l'ouverture prochaine de cette nouvelle structure pourra être un élément déterminant auprès de familles potentiellement intéressées à s'installer à Boudry ainsi qu'à d'autres déjà installées dans la commune et qui auraient pu envisager de la quitter sans la perspective de voir s'étoffer l'offre en matière parascolaire. Pour être complet, il convient de mentionner la position de du groupe par rapport aux deux autres éléments couverts par cette demande de crédit, soit le déplacement du parking actuel ainsi que son agrandissement et la création d'une place de jeu multisports attenante à la future structure : la nature et le montant de ces deux sous-demandes de crédit, certes englobées dans une demande globale, mais qui font formellement l'objet d'arrêtés séparés en raison de taux d'amortissement différents n'ont pas donné lieu à des discussions au sein du groupe. En effet, le déplacement du parking est une conséquence logique vu la suppression de l'existant. Comme il est mentionné, l'agrandissement est encore soumis à des approbations cantonales qui interviendront dans le cadre de la mise à l'enquête. Quant à la nouvelle place de jeu multisports, une telle création avait déjà été évoquée et le PS a été convaincu par l'opportunité de finaliser ce projet en même temps que les autres travaux afin de bénéficier de l'effet de synergie. Cette place sera bien entendu à disposition des professeurs d'éducation physique du collège de Vauvilliers mais constituera également un plus pour l'animation du quartier vu qu'elle sera ouverte au public. A cet égard, il convient de préciser que la structure parascolaire disposera, elle, d'une place de jeux extérieure privative entourée par un grillage. Enfin, il n'a pas ignoré la problématique du montant de cette demande de crédit et les garanties quant à son financement. A ce niveau, il a été conforté par l'acceptation préalable et à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances, des trois arrêtés proposés ainsi que par les perspectives optimistes mais, surtout, réalistes du conseiller communal en charges du dicastère des finances, M. D. Schürch. En fin de compte, non seulement la création de cette nouvelle structure parascolaire est devenue indispensable pour Boudry, compte tenu de l'augmentation de sa population, mais il peut également prétendre que c'est le bon moment pour concrétiser cet investissement important vu le préfinancement qui aura pu être constitué grâce aux bons exercices 2015 et 2016, ainsi qu'un exercice 2017 qui a bien débuté. Pour 2018, il y a encore trop d'inconnues, selon M. D. Schürch, pour être par trop affirmatif mais aucune raison pour renoncer à ce projet. C'est donc uni et enthousiaste que le groupe PS va se prononcer pour l'acceptation de cette demande de crédit et qu'il réitère, en mon nom, ses remerciements à l'autre Conseiller communal en charge des bâtiments communaux, M. J.-M. Buschini, pour avoir conduit ce projet depuis son début et l'avoir mené jusqu'ici aujourd'hui. Il le félicite d'avoir su mobiliser et rallier ses autres collègues à sa cause et, il le souhaite, l'ensemble ou au moins la majorité du Conseil Général. Si tel devait être le cas, il faudra commencer à réfléchir au nom de baptême de la nouvelle structure mais chaque chose en son temps...

Le président rappelle qu'il y a trois demandes de crédit distinctes et que ce n'était pas seulement pour les raisons d'amortissements, mais bien pour une raison de fonds qu'elles sont présentées séparément.

M. J.-M. Buschini répond qu'il a raison. Il y a la question d'amortissement, mais il y a aussi une question d'unité de matière. Il estimait qu'il pouvait y avoir unité de matière entre la construction de la structure d'accueil et le déplacement du parking, car le bâtiment sera construit en grande partie

sur le parking existant, mais pas nécessairement avec le terrain multisports, qui lui sera public. Ce dernier servira à la fois à l'école, à la structure d'accueil et aussi aux enfants du quartier. C'est pour cela qu'il trouvait nécessaire de partager cela en trois arrêtés. De plus, il répond aux remarques qui ont été faites dans les deux groupes au sujet du parking et des règles de circulation. Du fait de l'emplacement choisi pour cette structure d'accueil, il fallait conjuguer plusieurs éléments, la possibilité de laisser la zone verte la plus importante possible à disposition des écoles et du quartier et éviter qu'il y ait de la circulation au fond de la parcelle pour que la structure d'accueil et l'école soient davantage sécurisées. Effectivement, la circulation dans ce quartier pose depuis de nombreuses années des problèmes, de nombreux parents viennent déposer leurs enfants tout près de l'école et cela n'est jamais très simple. C'est pour cette raison que le choix a été fait de mettre le parking à l'avant, et ainsi agrandir la partie existante, puis supprimer totalement les places de parc en fond de parcelle. Concernant les règles de circulation, le dicastère de la police ne s'est pas encore penché sur ce problème, mais il pense que dans l'année à venir, si le rapport est accepté, il aura le temps de mettre en place les règles de fonctionnement et de circulation de ce parking. Finalement, il donne la planification des travaux. Clairement, si le Conseil général accepte ce rapport, il faudra attendre la fin du délai référendaire, 40 jours, ensuite le cahier des charges sera prêt et l'annonce paraîtra dans la Feuille officielle afin de lancer les offres publiques. Il y aura évidemment des délais de réponses. Lorsque les entreprises auront répondu, il faudra faire un choix pour pouvoir commencer les travaux en tout début d'année 2018. Selon les renseignements reçus, ce type de construction peut se faire en cinq mois, parce qu'il n'y a pas ou très peu de fondations, puisqu'il est possible d'égrapper le terrain. Il y a vraiment une simplification par rapport à une construction « en dur ». Il espère, lors de la mise à l'enquête, qu'il y aura le moins possible d'opposition à ce projet au niveau public pour qu'il soit possible de conduire ce projet au pas de charge. Il ajoute, à titre personnel, qu'il regretterait de ne pouvoir le faire, les demandes sont là, la pression et beaucoup d'explications ont été données dans le rapport et s'il veut répondre à cette demande, il faut absolument qu'il soit possible de faire le projet à ce rythme-là. Il remercie l'assemblée de son attention.

Au vote, l'arrêté concernant la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil parascolaire sur le site de Vauvilliers est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant la construction d'un terrain multisports sur le site de Vauvilliers est accepté à 34 voix, une opposition et une abstention.

Au vote, l'arrêté concernant la construction d'un parking de 65 places sur le site de Vauvilliers est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Buschini remercie tout le monde pour ces votes. Il aimerait aussi, au nom de toute l'assemblée, remercier l'architecte communal qui a fait un super boulot. Il travaille là-dessus depuis plus de quatre ans maintenant, il mérite des applaudissements parce qu'il a vraiment passé beaucoup d'heures sur ce projet. Il a dû recommencer son travail à quatre ou cinq reprises parce que le projet a changé. Ce n'était peut-être pas toujours facile d'accepter ces modifications, mais il l'a fait et y a consacré l'essentiel de son temps. Il va continuer à le faire pour la poursuite des travaux.

4. Motion du PLR concernant le ramassage des déchets à domicile pour les seniors et les personnes à mobilité réduite

M. J.-P. Möschi, 1^{er} signataire de la motion, déclare qu'en rencontrant plusieurs personnes du 3^{ème} âge, et tout particulièrement les membres du Club des Aînés à une séance duquel il a été récemment invité à participer, il a noté qu'un des principaux soucis de ce groupe de personnes est représenté par le problème des déchets. Que ce soit les personnes d'un certain âge sans voiture ou des personnes à mobilité réduite, toutes mentionnent qu'elles sont confrontées à ce problème, non seulement les gros déchets, mais particulièrement les déchets qu'il appellerait « journaliers ». Il est clair que beaucoup de ces personnes trouvent de l'aide parmi les voisins, la famille ou les amis, mais ce système a évidemment des limites. Dans ces conditions, quelques membres du PLR de Boudry ont trouvé qu'il était important de rédiger la motion dont chacun a reçu la copie et il remercie par avance le Conseil communal d'accepter de se pencher sur cette question. Pour information, le texte a été élaboré avec la collaboration de plusieurs membres du parti et la rédaction finale est due à M. V. Berger. Comme chacun a reçu une copie de cette motion, il ne pense pas utile de la lire.

Le président ouvre la discussion, par analogie à l'article du Règlement de Commune traitant de la motion populaire.

M. J. Buschini, en son nom, dit qu'il est favorable à cette motion bien entendu, mais il ne comprend pas la dernière phrase. Il pense qu'il n'est pas possible de proposer un service supplémentaire et viser un équilibre financier. Il trouve qu'il faut être honnête et conscient que si ce service complémentaire est fourni, cela aura un coût.

M. S. Agbaro, en son nom, déclare que c'est une idée à laquelle il avait aussi pensé il y a bientôt deux ans. Lorsqu'il habitait aux Addoz, il y avait beaucoup de seniors dans ce quartier et la plupart des samedis, il se mettait à leur disposition pour les aider. Il a déjà beaucoup réfléchi à ce sujet et souhaiterait se mettre à disposition du groupe pour d'autres informations.

Le président explique, toujours par analogie à la motion populaire, qu'il est indiqué dans le Règlement général de Commune que si la motion n'est pas combattue, elle sera transmise au Conseil communal.

Il demande s'il y a des oppositions. Aucune. La motion est donc acceptée par le Conseil général et transmise au Conseil communal.

5. Motion du PS concernant un projet d'espace destiné aux jeunes

Le président fait usage de l'art. 28 du Règlement général de Communal, afin de participer à la discussion de cette motion, étant donné qu'il est le premier signataire de cette dernière. Il demande au vice-président du Conseil Général, M. P. Quinche, de présider ce point.

M. R. Dubois, déclare qu'il a déjà été entendu plusieurs fois pendant ces derniers mois au sein de ce Conseil, au sein des diverses commissions et encore juste avant avec la discussion sur l'accueil parascolaire, que Boudry est en plein développement démographique et que cela signifie notamment l'arrivée de familles avec des enfants, avec des jeunes, qui pourraient être intéressées par un espace dédié aux jeunes. Selon le dernier recensement cantonal, qui date de 2015, il y a environ 400 jeunes entre 12 et 18 ans qui pourraient être concernés par cette motion, et puisque la population augmente, il est envisageable que le nombre de jeunes s'est aussi accru. Mais, ce ne sont pas seulement les chiffres qui parlent pour une demande pour les jeunes, il y a aussi les contacts avec

les personnes. Au niveau de la politique communale, il trouve que c'est une chance de pouvoir parler avec les citoyens et puisqu'il est encore relativement jeune, il côtoie encore beaucoup de jeunes dans cette tranche d'âge et donc, peut témoigner ici du nombre d'adolescents qui déplorent à Boudry l'absence d'un lieu dans lequel se réunir ou se retrouver, peut-être le soir, sans forcément aller dans un bar ou à Neuchâtel. Il y a aussi peut-être les parents qui aimeraient bien que leurs enfants se réunissent, avec la présence d'un animateur, dans un espace fermé, sur la commune de Boudry. Suite à cette demande, qui a été constatée au sein du groupe socialiste et apparemment aussi au sein du groupe libéral-radical puisque un certain nombre des membres se sont également intéressés à cette motion, il a entamé un processus qui a duré assez longtemps puisqu'ils se sont rencontrés entre les représentants des deux groupes, ont également rencontré l'animateur de la maison des Jeunes de Bevaix, maison qu'ils ont visité pendant les heures d'ouvertures. De plus, il a aussi eu l'occasion de rencontrer le Conseil communal de Bevaix, M. G. Bertschi en charge de la maison des Jeunes depuis plusieurs années. C'est une motion assez précise et qui a bien été préparée, diverses pistes ont été écartées et finalement les pistes qui sont là ont été longuement réfléchies. Il souhaite passer en revue les différents points afin de les préciser, puisque cette motion est finalement un mandant donné un Conseil communal. L'espace serait destiné aux adolescents, aux 12 à 18 ans tout en précisant que cette fourchette d'âge est tout à fait indicative. L'espace serait autogéré par une association, c'est la solution qu'il préfère car cela permet d'intégrer les jeunes et de les faire devenir membres de cette dernière et peut-être gérer un stand lors de la Boudrysia pour rapporter des fonds, même s'il serait envisageable d'opter pour d'autres formes de gestion. Les autorités sont chargées de trouver des synergies avec les communes alentour. Il pense à Milvignes qui n'offre pour l'instant pas non plus de maison des jeunes, avec Bevaix qui en possède déjà une et peut-être pour des échanges d'expérience, avec Cortaillod qui participe déjà avec Bevaix. Les autorités mettraient à disposition un espace fermé, centré de préférence, mais surtout accessible facilement avec les transports publics. Il conclut en disant que cette motion cristallise la demande d'une bonne partie de la jeunesse de Boudry, c'est une demande qui finalement permettra de se réunir et d'organiser des activités culturelles, sportives, artistiques et puis cette maison de Jeunes permettrait finalement, sans passer par des écrans de téléphones portables ou ordinateurs de tisser des liens, des liens réels et sociaux qui sont la base, même l'essentiel, de la société d'aujourd'hui et de l'apprentissage de la tolérance pour la jeunesse. Il remercie l'assemblée de son attention.

Le président demande si la motion est combattue. Aucune objection n'est soulevée.

M. B. Geiser, en son nom, déclare ne pas vouloir combattre cette motion, il est même « tout pour », mais il souhaite rappeler une expérience malheureuse, celle que Boudry a vécu avec la Commune de Cortaillod. Il pense que pour répondre à cette motion, il faut prendre en compte les réalités de cet échec aussi, pour ne pas le répéter.

M. V. Berger, en son nom, souhaite donner une information, une explication. Il est vrai que ce projet de motion a débuté conjointement avec le PS. Le PLR aujourd'hui ne combat pas la motion, il la soutient, mais finalement il n'a pas été cosignataire comme cela était prévu au départ pour les raisons suivantes : les représentants du PLR déplorent qu'à partir d'un certain moment, ils n'ont plus été intégrés à la réflexion et il subsiste une différence de point de vue car le PLR souhaiterait d'abord responsabiliser les jeunes en favorisant la création d'un groupe qui pourrait autogérer ou qui gèrerait avec l'aide, peut-être de jeunes conseillers généraux, une telle association, avant de faire faire des dépenses à la Commune en voulant avoir des animateurs.

M. K. Atchade, en son nom, tient à signifier la synergie qui se met en place autour de cette motion. Cette dernière est portée par le PS, mais comme l'a fait remarquer M. V. Berger, cette motion est portée par Boudry, puisque les deux groupes présents ont travaillé pour ce projet. Il a relevé et expliqué pourquoi les noms des représentants du PLR qui ont participé à ce projet ne figurent pas sur le document. C'est un problème qui a été remarqué, qui a été porté par tous et il insiste sur ce fait

pour que les invités et les futurs conseillers généraux comprennent la dynamique qui est en train de s'installer. Il y a unité de travail sur les sujets qui font l'unanimité et cela ne se discutera pas. Comme l'a dit M. V. Berger, le PLR soutiendra cette motion.

Le président déclare que cette motion n'est pas combattue, au contraire elle est plébiscitée aussi bien à gauche qu'à droite, elle est donc transmise au Conseil communal.

6. Informations du Conseil communal

M. J.-P. Leuenberger, au sujet de la rue Verdonnet et de la pollution qui avait été découverte à cet endroit à la suite des travaux entrepris rappelle qu'un recours avait été fait auprès d'Oerlikon Batterie AG et qu'il avait été demandé des dédommagements pour un montant total de CHF 100'000.00 à cette entreprise. Un acte de défaut de bien a été produit. Aujourd'hui, il a reçu la réponse de l'autorité qui représente cette société dans le canton de Lucerne : c'est une coquille vide. Il n'y a rien, un nom, une boîte aux lettres et c'est tout. Toutefois, le Conseil communal maintient l'acte de défaut de biens au cas où.

M. J.-M. Buschini dit qu'il y aura une séance d'information publique, lundi soir 29 mai, à la salle des Buchilles, organisée par les promoteurs du home Bellevie, et non Bellevue parce qu'un autre home du canton porte déjà ce nom. L'heure sera encore précisée par une annonce dans le journal. Les proches voisins sont directement invités par les promoteurs, il s'agit des habitants du bas de la rue des Addoz, la rue des Repaires et le haut de la rue des Vermondins. Il rappelle que le projet prévoit 60 lits sur cet emplacement. La promesse de vente est signée et dès que le projet sera finalisé, accepté et qu'il aura passé les enquêtes, la commune sera rétribuée, à peu près à la hauteur de CHF 1'700'000.00.

M. D. Schürch ajoute que la commune de Boudry soutient le référendum contre le report de l'harmonisation des impôts. Il rappelle que cela fait trois ans que cela est attendu, alors que tous les autres impôts ont déjà été harmonisés. Le différentiel pour Boudry s'élève à CHF 400'000.00, c'est par exemple deux fois le prix du fonctionnement d'une maison de la jeunesse avec un encadrement professionnel. Il encourage chacun à signer ce référendum et même éventuellement récolter quelques signatures. Il enverra dans le courant de la semaine des propositions de dates pour encore récolter des signatures entre tous les partis, plutôt en fin de journée, à l'heure où les gens vont faire leurs courses.

7. Questions

Mme E. Buschini, en son nom, dit qu'avec l'acceptation du rapport concernant le parascolaire, elle se réjouit de savoir que tous les enfants trouveront une place l'année prochaine. Toutefois, il y a quand même ces 50 lettres de parents qui demandent une solution pour cette année et elle aimerait que le Conseil communal puisse donner une réponse au public qui est là.

Mme M. Braghini la remercie pour sa question. Elle dit que le Conseil communal a pris connaissance de cette lettre et qu'il en a relevé la qualité du contenu. Ce sont des critiques constructives sans aucune agressivité. La réflexion se fait, mais il faudra un peu de temps pour analyser tout cela et pour trouver éventuellement des solutions. Elle dit qu'elle est bien consciente de la problématique.

M. E. Buschini, en son nom, déclare qu'à l'entrée des Gorges de l'Areuse, il y a un parking sauvage depuis plusieurs années, mais la situation devient de plus en plus critique. Il y a maintenant deux

voitures abandonnées avec des vitres cassées, sans plaques, une du côté des chutes et l'autre du côté de l'Areuse. Elle demande au Conseil communal s'il peut évacuer ces voitures et peut-être aussi, dessiner des places de parc afin de supprimer le parking sauvage. Elle cite qu'en été, lorsqu'il y a un accident dans les gorges, il est déjà arrivé que l'ambulance ne puisse pas passer.

M. J. Magnin déclare avoir noté cette question pour la prochaine séance avec la sécurité communale. Il ira relever les voitures. Quand à l'aménagement, au marquage des places de parc, il dit qu'il y a la même problématique à la plage de Boudry et que le Conseil communal en prend acte. Cela nécessite des devis et des investissements et cela sera traité dans un deuxième temps.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il avait aussi entendu parler d'une des deux voitures abandonnées, il l'a déjà signalé à l'agent de sécurité publique pour que les recherches puissent être faites, en relevant les numéros de châssis et en se renseignant au Service Cantonal de l'Automobile. Ensuite il faudra faire les démarches pour l'évacuation. Il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'il y a des voitures sauvagement délaissées quelque soit le coin de terrain de Boudry. Il en a aussi vu, un peu plus au sud, dans les vignes. C'est de l'incivilité, malheureusement, un peu la même que celle dans les écopoints, où certains déchets qui ne correspondent pas aux écopoints sont lâchés. Ici, ce sont quelques vieilles voitures lâchées en pleine nature, peut-être parce que le propriétaire n'a pas envie de payer les prix de la reprise dans une décharge.

M. C. Buschini déclare que l'Etat ferme, sans préavis, l'entrée sur la Nationale 5 par le trottoir au bas du chemin Montant et de la rue Pré-Landry. Toutefois, après les friches Electrona, deux chantiers vont s'ouvrir pour deux locatifs et Viteos creuse au même endroit pour le gaz. Il demande si la Commune devra, à brève échéance, rouvrir pour les infrastructures du PGEE ou pour l'électricité.

M. J.-P. Leuenberger répond volontiers à sa question. Cette ouverture a été faite lorsque le chantier de Pré-Landry, vers la Migros, a été ouvert. Cette entrée sur la route cantonale a été autorisée par le canton, non pas pour le chantier, mais surtout pour les habitants du secteur, chemin Montant et la fin de la rue du Pré-Landry, puisque cette dernière était fermée à cause de la construction des quatre immeubles. Aujourd'hui, le délai arrive à son terme et c'est pourquoi, ce passage sera fermé. De plus, il souligne que cet accès était dangereux, puisqu'il fallait entrer sur une route à contre-sens. Pour les chantiers à venir, il n'y aura pas besoin de ce passage. Les Services Techniques ont convoqué tous les constructeurs afin de leur donner des règles de conduites et les servitudes pour la circulation des camions qui desserviront ces chantiers. Ainsi, il a été possible de respecter le délai donné par le canton. Par ailleurs, l'Avenue du Collège est une route classée T4, c.-à-d. qui supporte les gros camions et qui est tout à fait apte à absorber cette circulation supplémentaire, lourde et momentanée. Toutefois, il comprend aussi que le citoyen se pose cette question.

Mme G. Frei, en son nom, demande si l'édition de Boudry News se poursuivra, car elle a remarqué que c'était quelque chose de très apprécié à Boudry et en profite pour en remercier le Conseil communal. Ainsi la population est informée du suivi des différents travaux, des différents crédits, bref de tout ce qui s'y passe administrativement.

M. J.-P. Leuenberger déclare qu'il apprécie aussi le Boudry-News. Il trouve que c'est un bon moyen de communication entre l'exécutif et la population. Non, il ne pense pas arrêter, mais il fait quand même une confiance, en tant que président du Conseil communal, il est responsable de maintenir quelques délais pour la production d'articles et il pense avoir une fois dit que s'il n'y avait pas d'articles, il fallait arrêter le Boudry News. C'était pour mettre une certaine pression et afin d'avoir la qualité du Boudry News que chacun a pu apprécier et aussi surtout, pour le pérenniser. En résumé, il la remercie pour le feed-back et lui promet que le Boudry News continuera d'exister.

M. N. Rousseau, en son nom, a une question qui rebondit sur la réponse de Mme M. Braghini au sujet de l'accueil parascolaire. Il se permet d'insister sur le fait qu'il y a urgence, la rentrée scolaire 2017 – 2018, c'est demain. Les pétitionnaires, enfin les personnes qui ont écrit la lettre parlent de solutions de remplacement qui lui paraissent assez intéressantes et qui, selon lui mériterait d'être étudiées, c'est-à-dire la mise sur pied d'une table de midi. Est-ce que le Conseil communal peut s'engager à donner une réponse précise aux personnes qui ont signé cette lettre dans les meilleurs délais, par exemple à mi-juin.

M. M. Braghini lui répond que mi-juin, c'est demain. Elle sait que la rentrée scolaire est aussi très proche. Elle assure que le Conseil communal va y réfléchir, faire une analyse sérieuse et donner suite à cette demande.

M. D. Schürch ajoute qu'il n'est pas seulement question d'avoir de la bonne volonté ou non. Il rappelle que tout ceci est soumis à une législation. Il faut engager des professionnels, il faut avoir des locaux adaptés et un environnement sécurisé. Ce n'est pas si simple de répondre dans ces délais-là. Il ne veut pas dire par là qu'il ne va pas tenter de le faire, mais il demande de la compréhension à ces parents. Dans une semaine, il ne sera pas possible de dire à ces derniers si une solution a été trouvée, car c'est vrai qu'il faut avoir l'autorisation de l'accueil extrafamilial. Une commune ne peut malheureusement pas ouvrir une structure en disant qu'il y a quelques gentilles mamans et grands-mamans qui donnent à manger aux enfants.

M. Ch. Moreau, en son nom, dénonce l'incivilité au niveau des déchets, dans les écopoints et dans les bennes à déchets verts où il voit très régulièrement des déchets tout sauf biodégradables. Cela serait d'ailleurs peut-être une idée d'article pour un prochain Boudry News. Il aimerait savoir s'il est possible de sortir les chiffres, afin de dire combien cela coûte à la Commune et le publier également. Il sait que la majorité de citoyens trie leur déchets, vont à l'écopoint et respectent les bennes, vont à la déchetterie et respectent tout cela, mais cette incivilité a certainement un goût sur les finances de la Commune.

M. D. Schürch informe qu'un certain nombre de personnes sont amendées chaque année à la suite de contrôles qui se font régulièrement par les employés communaux de la voirie, dont la plupart des membres sont assermentés pour cela. Après, c'est relativement compliqué : il faut garder les preuves pendant un moment, faire des photos pour dénoncer l'infraction au ministère public et il y a aussi des gens de mauvaise foi. Il cite un habitant de Cortaillod qui s'est fait attrapé, à trois reprises, à l'écopoint de la Tuillière et qui a, les trois fois, fait recours contre les amendes d'environ CHF 200.00 qu'il a reçues du ministère public. En réalité, il ne sait pas si le montant des amendes couvre les frais induits par ces incivilités.

M. J. Buschini, en son nom, au sujet du déménagement de l'administration, déclare que chacun à son point de vue là-dessus, mais il pense que le fait de laisser une boîte aux lettres à l'Hôtel de Ville, au moins pour les enveloppes de vote, aurait déjà pu calmer quelques personnes. Il a quand même été dit que cela restait le siège politique et est allé lui-même en ce lieu pour déposer son enveloppe, mais il a dû remarquer que cela n'était plus possible. Heureusement, une gentille conseillère communale a fait la factrice. Il demande donc s'il serait possible de laisser une boîte aux lettres.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il va étudier cette proposition. Les bureaux de l'administration ont été déménagés, l'accès est facile, les places de parcs aussi. Il dirait que lorsqu'il y a double emploi, le risque d'oublier une lettre existe. Il reste toujours très prudent au fait d'avoir plusieurs lieux de dépôts car cela peut induire des oublis ou alors des relèves qui ne sont pas forcément faites à la bonne heure. Toutefois, il prend volontiers la proposition en compte et l'étudiera.

M. B. Geiser, en son nom, déclare que le Règlement Général de Commune est tellement tordu concernant les divers qu'il faut savoir être souple. Il va donc poser la question et innover en donnant la réponse. Il demande pourquoi, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, les habitants du quartier du Pré-Landry, proche des friches du Pré-Landry, ont pu dormir normalement. Parce que c'est la première nuit depuis 4 ans où la circulation était entièrement fermée, où il n'y avait plus d'échafaudage, plus de travaux bruyants ou de ventilations qui fonctionnent mal sur le chantier.

M. C. Buschini, en son nom, a apporté des fleurs. Il dit qu'en séance de groupe, il a été parlé de plantes invasives et quelqu'un a signalé que près de la Migros, entre les places de parc, il y en avait. Il s'agirait de prêle, peut-être d'achillée ou autre, mais il en a pris un exemplaire pour montrer que si ces plantes poussent chez quelqu'un, même dans le gazon, qu'il faut les enlever. Leur racine, qui s'appelle des queues de rat, repousse toujours. Il les offre à qui souhaiterait les prendre pour exemple. Il demande ce que fait la commune pour les places de parc près de la Migros.

M. D. Schürch lui répond. S'il s'agit de racine en queue de rat, ce ne sont pas des prêles, ce sont plutôt des achyranthes aspera qui font partie de la famille des amarantes. Mais les amarantes, il y en a au moins 30 sortes différentes en Suisse, dont une partie vient d'Amérique du Sud, donc des plantes importées et qui ont une particularité, elles ne fanent pas. Elles sont d'ailleurs appelées les plantes de l'immortalité. Ces plantes se disséminent parce qu'elles produisent de nombreuses graines. Toutefois, elles ne sont pas du tout dans la liste noire des plantes envahissantes. Dans cette dernière, il y a la plus connue, l'ambrosie qui crée des problèmes respiratoires, le Buddleia de David ou l'arbre à papillon qu'il dit avoir dans son jardin, la berce du Caucase qui provoque des brûlures ou encore les solidages géants. Il propose à Mme M. Braghini d'aller se promener à l'Avenue du collège et ainsi pouvoir identifier exactement l'espèce de cette plante.

M. S. Agbaro, en son nom, demande au Conseil communal de venir faire un tour au quartier de la Gare, aux environs de 22h00. Le parking sauvage prend certaines fois vraiment de l'ampleur. Certaines familles ont deux ou trois voitures, ainsi lorsque Monsieur part, c'est Madame qui prend la place. Il demande si la commune peut faire davantage de places de parc, soit à louer, soit avec un parcomètre, mais en tout cas, trouver une solution.

M. J.-P. Leuenberger répond qu'en effet, il n'y a pas assez de place de parc sur le Plateau de la Gare, mais ce n'est pas la faute du Conseil communal. C'est simplement le fait d'avoir respecté la législation et les directives lors de l'établissement de ce quartier. Il cherche des solutions. Il y aurait bien sûr la répression, mais ce n'est pas la première solution qu'il a recherchée. Il a pris l'initiative de faire quelques places de parc supplémentaires, à l'est, pour donner de l'air. Immédiatement, il doit le dire, il n'y a pas de solutions.

M. S. Agbaro demande s'il ne serait pas possible de tracer des lignes supplémentaires.

M. J.-P. Leuenberger lui répond qu'il y a déjà des lignes et qu'il n'est pas possible d'en ajouter « a deternum », qu'il y a même des places de parc qui se trouvent devant les immeubles de la Baconnière, qui n'étaient pas des places de parc au départ.

M. R. Dubois rappelle à l'assemblée, au sujet des places de parc, que cela vaut la peine de lire les anciens procès-verbaux, car il y a toujours des réponses qui s'y glissent.

M. S. Agbaro, en son nom, demande si Celgène, implantée depuis maintenant plus de 10 ans à Boudry, a commencé à payer des impôts.

M. D. Schürch lui dit que si Boudry peut présenter un si beau bénéfice cette année, ce n'est pas tout à fait par hasard. Oui, Celgène paie les impôts depuis 2016, donc aux comptes 2016, il en aura le

résultat. Il a donné quelques montants à la Commission de gestion et des finances, montant concernant le bénéfice de la commune, et non pas un montant précis de l'impôt de Celgène. Ensuite n'importe quel conseiller général ou citoyen qui lira bien les comptes au mois de juin, pourra en déduire à peu près le montant versé par Celgène International Sàrl.

M. J.-D. Böhm, en son nom, aimerait appuyer M. C. Buschini, concernant la fermeture du passage sur la route du Vignoble. Il pense qu'il aurait fallu discuter avec le canton pour garder cette route ouverte, parce qu'il rappelle qu'il y aura deux constructions à la rue des Lières, une construction sur l'ancien parking Migros à la rue du Pré-Landry, une construction prévue devant chez M. C. Buschini et une construction chez M. Rösti, au bout de la rue du Pré-Landry et que tous les camions, tous les véhicules vont passer devant le collège des Esserts pour se rendre sur ces points de travaux. Il est surpris d'apprendre que l'Etat n'a pas voulu donner de prolongation. Il se demande si les responsables ont vraiment insisté et parlé de tous ces projets de constructions à Boudry. D'ailleurs, ce n'est pas fini, il y en aura encore. Il demande aussi si cela est bien raisonnable d'envoyer des 40 tonnes devant le collège, de les faire prendre le contour sur la rue Verdonnet, alors qu'il est déjà difficile avec une voiture légère de ne pas empiéter sur la voie qui vient en sens inverse ou sur le trottoir. Il demande si un constat des routes communales est envisagé, étant donné qu'il y a beaucoup d'entreprises constructrices, pour les éventuels dégâts qu'il pourrait y avoir sur ces dernières, maintenant qu'elles sont neuves. Il a bien entendu que l'Avenue du Collège était classée T4. Il dit que lorsque que les véhicules roulent, c'est une chose, mais lorsqu'ils manœuvrent et tournent, c'est totalement différent. Il aimerait vraiment que le Conseil communal, la Commission de circulation, la Commission de construction, y réfléchisse, quitte à aménager différemment le passage, par exemple avec une rampe en goudron pour passer sur le trottoir. Il trouve que c'est impératif, déjà pour les personnes qui amènent leur enfant à l'école.

M. J.-P. Leuenberger lui promet qu'il va réfléchir au sujet du constat. Au sujet du passage, il dit que le canton est très strict au niveau sécuritaire et pour l'introduction d'une nouvelle route sur un axe important où les voitures roulent à 60 km/h. Il rappelle que la Loi sur l'aménagement du territoire est en vigueur et qu'elle veut densifier les zones d'habitations. Effectivement, il n'est pas exclu qu'il y ait encore davantage de chantier ici ou là. Il faut prendre son mal en patience et ajoute que pour les routes, les virages, le carrefour devant le collège et la Migros a été justement construit pour qu'il soit possible d'empiéter sur le trottoir. D'ailleurs, il n'y a pas de bordure nette, claire. Avec une voiture, il est possible de prendre le virage, avec un camion, c'est un peu plus difficile, mais il est justement possible de déborder sur le trottoir. Chaque automobiliste et chaque pilote de véhicule est responsable de la sécurité pour son véhicule et qu'il ne mette pas en danger autrui. C'est le problème de proportionnalité qui est de vigueur là-aussi. Enfin, c'est noté, il va y réfléchir. Il dit que les services techniques ont fait du très bon travail, ils ont aussi anticipé cet aspect-là. Ils ont trouvé des solutions de concert avec les chantiers, les constructeurs, comme il l'a dit avant, mais aussi en ayant une discussion avec le canton. Il propose de donner l'adresse de M. Merlotti du Service des Ponts et Chaussées.

M. B. Geiser, en son nom, donne encore une réponse très courte à M. J.-D. Böhm. Les lois et les règlements édictés par le canton et la commune ont été faits pour que la Place du Chaos devienne officielle.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il a appris que la loi demandait à ceux qui construisent un immeuble de 5 appartements, de prévoir une place de jeux de 50 m². Il aimerait savoir si cette loi est aussi appliquée à ceux qui vont construire les immeubles de l'ancien arsenal, les friches Electrona, les prochains immeubles Zuttion à la rue des Lières, le grand immeuble Migros, Vitis et tous les autres immeubles qui vont être construits. Pour 5 appartements, il faudra 50 m² alors pour 60 appartements, il faudrait combien de m². Il semble qu'il y a eu une dérogation, mais pourquoi donner des dérogations. Pour aider ces nouveaux constructeurs à rentabiliser leur projet. Il aimerait comprendre

pourquoi ces derniers ont reçu une dérogation. Il se demande à quoi servent les lois, s'il est possible d'y déroger. Il aimerait demander aux Commissions de réfléchir à cette problématique.

M. J.-P. Leuenberger le remercie pour sa question. Effectivement, lorsqu'un immeuble de 5 appartements ou plus est construit, le règlement d'aménagement communal de la Ville et commune de Boudry dit que pour que le permis puisse être sanctionné, il faut une place de jeux, avec les mètres carrés qui ont été cités. Mais il dit aussi, que s'il n'y a pas la possibilité de le faire, le propriétaire peut participer financièrement à la création de place de jeux dans un quartier. Cela a été fait avec les immeubles Naef, près de la Migros. Ces derniers ont participé financièrement à la place de jeux de Voujeaucourt. Vitis a aussi participé à la place de jeux de Voujeaucourt et a quelques emplacements sur son site. Donc, c'est tout à fait dans les règles. Il ajoute que si quelqu'un de l'assemblée veut construire un immeuble, il peut, il doit simplement savoir qu'il doit proposer des places de jeux pour les plus petits et si ce n'est pas possible de le faire sur la parcelle parce que c'est trop étroit et bien, il participe à un projet financièrement. Ce n'est pas une dérogation à l'article, mais c'est une application différente.

La séance est levée à 21h40.

Boudry, le 29 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Romain Dubois

Vincent Berger